

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la commune des Eyzies dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGARDE, Maire.

Date de convocation : 6 juillet 2020.

PRESENTS : MM. Philippe LAGARDE, Gérard DEZENCLOS, Jean-Pierre LACOSTE, Jean-Jacques MERIENNE, Gérard BRUN, Mmes Nicole BLEY, Arlette MELCHIORI, Mmes Françoise BAUDRY, Véronique COUTAND, Amandine DALBAVIE, Jeannine LACOSTE, Christine SYLVESTRE, Sandrine VALLADE, Isabelle DE ANDREA, MM. Emmanuel FAURE, Rémi HUBERT, John MESTRE, Clément TONON, Guy VIGNAL.

Monsieur Clément TONON a été élu secrétaire.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le Maire, Philippe LAGARDE, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Messieurs Gérard DEZENCLOS, John MESTRE, Rémi HUBERT et Clément TONON.

Elections des délégués et suppléants :

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L.2121-2 du C.G.C.T résultant du dernier renouvellement de mars 2020. Cet effectif est de 5 délégués titulaires et de 3 suppléants dans les conseils municipaux de 19 membres.

Le Conseil Municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une seule liste a été déposée.

Elle est composée des membres suivants :

1. M. Philippe LAGARDE
2. Mme Nicole BLEY
3. M. Jean-Jacques MERIENNE
4. Mme Françoise BAUDRY
5. M. Gérard DEZENCLOS
6. Mme Sandrine VALLADE
7. M. Jean-Pierre LACOSTE
8. Mme Arlette MELCHIORI

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le Conseil Municipal ELIT les délégués suivants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 :

1. M. Philippe LAGARDE
2. Mme Nicole BLEY
3. M. Jean-Jacques MERIENNE
4. Mme Françoise BAUDRY
5. M. Gérard DEZENCLOS
6. Mme Sandrine VALLADE
7. M. Jean-Pierre LACOSTE
8. Mme Arlette MELCHIORI